

GÉNÉALOGIE

DES D'ENGHIEN

Seigneurs de Blaton et de Préaux

Le troisième fils de Siger I^{er}, seigneur d'Enghien et d'Alix de Sotteghem, fut Arnould d'Enghien ; il fut seigneur de Blaton, de Préaux et d'Escaudœuvres.

La seigneurie de Blaton formait un fief important, relevant de la cour féodale de Hainaut, consistant en « le chastèlerie, chastel, court, justice, terre et seigneurie et toutes les appendances de Blaton, si comme : Kevaucamp, Wadelaincourt, Grandelise, partie de Bernissart, Fegnies et le Maisnil ; gaiges d'offiseyers rabattuz qui sont bien petiz, vault par an environ mil livres (1). » Cette seigneurie avait été jusqu'au commencement du xiii^e siècle, la propriété de la famille de Caudry. Elle passa ensuite à Philippe le Noble, comte de Namur. Dès l'année 1248, il est fait mention de droits appartenant en ce village à Siger I^{er} d'Enghien.

La seigneurie de Préaux (*Prayaus*) située à Harchies, formait un fief ample ressortissant à la cour féodale de Hainaut consistant en une maison de cense avec grange et étables, en 30 boniers et demi de terres labourables, en 7 boniers et 3 journels

(1) Cour féodale de Hainaut, cartulaire de fiefs formé en 1473-1474, t. II, f^o iij^exx. — Archives de l'État à Mons.

d'étangs, en 11 boniers et un journal de pâtures, en 7 boniers et 3 journels et demi de prairie, en 27 boniers de bois, y compris les bruyères, en droit de rivage, saccage et tonlieu, en la collation de la chapelle dudit Préaux et en toute justice haute, moyenne et basse (1).

Le village d'Escaudœuvres, qui dépend actuellement du département du Nord, canton de Cambrai, formait une seigneurie relevant de la cour féodale de Hainaut « qui se comprend en son chastel, forteresse, ville, terre, justice et seigneurie d'Escaudœuvre, en tous membres et parties coment qu'on le puist ou sache entendre, tant en justice et seigneurie, comme en cens et rentes ».

Par acte du 30 avril 1284, Nicolas de Condé, chevalier, sire de Morialmés, déclarait avoir repris, en accroissement de son fief de la ville et château de Belœil, relevant du comté de Namur, tous les alleus tenus par lui ou donnés par lui en fief. Parmi ces fiefs « messire Arnoulds d'Enghien, en le tière de Blaton et de Kevaucamp, tient bien qui vaut deus cens livres par an (2). »

Ce seigneur avait épousé la fille de Gérard de Thians et en eut un fils Arnould dont nous allons parler.

Il mourut, semble-t-il, avant 1295 et fut inhumé dans le cloître du monastère de Cambron. Voici comment notre savant collègue, M. C. Monnier, décrit son tombeau dans son intéressante histoire de cette abbaye :

« On rencontrait la sépulture d'un chevalier en cotte de mailles, la face et les mains armées et l'épée nue à la main, et portant sur la cuisse l'écu aux armes d'Enghien chargées de

(1) L'abbé PETIT, *les Communes du canton de Quevaucamps*, p. 61. — *Annales du cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 661.

(2) Cet acte est publié dans DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 200.

quatre lambels. Au dessus de la tête du personnage, on lisait :

» Chy gist messire Arnould d'Enghien chevalier (1) »

Un manuscrit de la bibliothèque de Mons intitulé : *Épitaphe des églises des Pays-Bas*, donne une description à peu près identique :

« A l'entrée du dict chappitre est ung marbre plat où est gravé ung homme avec heaulme en teste, l'espée au poing, un grand escu sur lui aux armes d'Enghien au lambeau de cinq piéches.

» Chy gist messire Arnoult d'Enghien... »

Il est regrettable que la date de son décès ne nous ait pas été conservée.

ARNOULD D'ENGHIEN, II^e du nom, chevalier, seigneur de Blaton, de Préaux, d'Escaudœuvre. Le 22 mai 1295, il délivra avec Walter, sire d'Enghien et d'autres seigneurs, un vidimus du compromis intervenu la veille entre Gui, comte de Flandre et marquis de Namur et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en vertu duquel ces comtes convenaient de faire terminer par des arbitres les différends qui s'étaient élevés entre eux. Le sceau d'Arnould y est apposé, il figure un écu gironné de dix pièces dont cinq chargées de trois croisettes chacune. Au chef est un lambel à quatre pendants. La légende porte :

Arnould d'Enghien chevaliers sire de Blat) un (2)

Arnould avait épousé Isabeau de Denain, dont les armoiries étaient d'or à la croix de gueules. Il eut après son mariage une contestation avec l'abbesse de Denain, au sujet des droits que

(1) *Histoire de l'Abbaye de Cambron*, t. II, p. 53.

(2) DE REIFFENBERG, *Monuments...*, t. I, p. 289.

sa belle-mère, dame Agnès et lui, du chef de sa femme, prétendaient avoir à Denain, à Douchy et sur l'Escaut. A l'intervention de Nicolas, évêque de Cambrai, et de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, la décision du litige fut remise à deux arbitres : Baudouin d'Auberehicourt, chevalier, seigneur de Bernissart et Pierre le Jumeau, bailli de Hainaut. Par sentence du 22 avril 1297, ceux-ci déclarèrent les prétentions d'Arnould d'Enghien non fondées et maintinrent l'abbesse dans la jouissance de ses droits (1). A la suite de cette décision, Arnould se déshérita, le 9 mai suivant, devant le bailli de Hainaut, des eaux, pêcheries et justices de Denain au profit de l'abbesse (2).

Le comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes, nomma, par lettres du 14 juin 1304, Arnould d'Enghien, chevalier, maréchal de Hainaut, pour maintenir, en son nom, la garde de l'évêché de Cambrai, durant un an (3). Jean d'Avesnes qualifie Arnould de « chier et foyale cousin ». En effet, son bisaïeul, Engelbert II, seigneur d'Enghien, avait épousé Adeluya d'Avesnes, fille de Jacques d'Avesnes, maréchal de Hainaut. La dignité de maréchal de Hainaut était un des offices héréditaires du comté dont on attribue la création à la comtesse Richilde. Dès 1340, ce titre appartint à titre héréditaire à la famille de Walcourt.

Arnould d'Enghien fut témoin, le 19 mai 1305, au contrat de mariage de Guillaume I^{er}, comte de Hainaut, avec Jeanne, fille aînée de Charles de Valois (4), et le 28 juillet suivant au traité intervenu entre ce comte et le comte de Luxembourg au sujet

(1) DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 466.

(2) DEVILLERS, op. cit., t. I, p. 464.

(3) DEVILLERS, *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut*, p. 44. *Bulletins de la comm. roy. d'hist.*, 3^e série, t. XII.

(4) *Ibid.*, pp. 77-81.

des *assemes* faites à ce dernier et des hommages qu'il devait pour La Roche, Durbuy, etc. (1).

En 1309, Arnould d'Enghien prit part au siège de la ville de Thuin. Un accord conclu le 27 septembre entre Philippine, comtesse de Hainaut et le comte Guillaume, son fils, mentionne que, de ce chef il lui était dû « pour waiges (gages) et pour plusieurs autres parties, dont il a les lettres, le conte, no fill (fils), lesquelles nous devons reprendre mille livres (2) ».

Le 30 juin 1310, ce seigneur se trouvait à Maubuisson, près de Pontoise, et il fut témoin de l'obligation souscrite par la comtesse Philippine et son fils le comte Guillaume, à l'occasion du mariage de Marie de Hainaut avec Louis, fils aîné du comte de Clermont (3).

Il est encore témoin le 7 octobre 1313 de la donation faite par le comte Guillaume à Robaut le Duch d'un fief de 38 sous blancs de rente sur des biens à Élouges et à Quiévrain (4).

Nous rencontrons la mention d'une promesse faite au mois de septembre 1314 par Ernoul d'Enghien, seigneur de Blaton, de rendre à Guillaume, comte de Hainaut, qui la lui avait cédée, la haute et basse justice, sur la chaussée de Naves jusqu'aux portes de Cambrai, au cas où il viendrait à mourir sans hoirs légitimes (5).

Arnould d'Enghien mourut en 1315, s'il faut en croire le nécrologe de l'abbaye de Cambron. Il fut inhumé, ainsi que sa femme, dans le cloître de ce monastère (6).

(1) *Ibid.*, pp. 87-91.

(2) DEVILLERS, *Monuments...*, t. III, p. 591.

(3) *Ibid.*, p. 592.

(4) G. DECAMPS, *Notre-Dame du Val des Écoliers, à Mons*, p. 293; *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIX, p. 293.

(5) Archives dép. du Nord, à Lille, chambre des comptes, carton B 525.

(6) C. MONNIER, *Histoire de l'Abbaye de Cambron*, t. II, pp. 42, 54.

ARNOULD D'ENGHIEN, III^e du nom, son fils, hérita de ses domaines. C'est, selon toute vraisemblance, de lui qu'il est question dans l'acte de cession faite par Florent Berthaud, seigneur de Malines, le 10 mars 1316 (1315 v. st.), à Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, et de Zélande, de tous ses droits sur la ville et seigneurie de Malines. Ernouls d'Enghien, sires de Prayaus, y figure comme caution des engagements pris par le comte de Hainaut (1).

Arnould eut des difficultés avec un seigneur nommé Amauri de Meullent, sire de Neufbourg, vers l'année 1317; nous n'en savons le motif; ce dernier fut tenu prisonnier pendant quelque temps par Arnould; d'après les actes, Amauri était redevable envers lui de plusieurs dettes. Au mois de mars 1318 (n. st.), le comte de Hainaut, Guillaume de Meullent, frère du prisonnier, Bouchard, comte de Vendôme, et d'autres chevaliers français, en vue d'obtenir sa mise en liberté, s'engagèrent, vis-à-vis d'Arnould, à lui faire payer les dettes d'Amauri de Meullent à la saint Jean-Baptiste, sous peine de vingt mille livres d'amende au cas où cette promesse ne serait pas accomplie (2).

Le 23 juin 1318, Guillaume, comte de Hainaut, condamna Walter, seigneur d'Enghien, pour avoir fait mettre à mort quatre sergents de la châtellenie d'Ath qui étaient venus exploiter dans son domaine, à lui livrer ceux qui avaient fait cette exécution, pour en disposer; à créer en faveur des plus proches parents de chacun de ses sergents, une rente de quinze livres tournois pour chaque individu, et à payer au comte cinq mille livres parisis; mais s'il préférerait aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, l'amende serait réduite à quatre mille livres. Arnould d'Enghien fut présent à cette sentence (3).

(1) DEVILLERS, *Monuments...*, t. III, pp. 58-62.

(2) *Ibid.*, pp. 715-719. — Archives du Nord, à Lille, carton B 546.

(3) *Ibid.*, p. 715 note.

En 1320, Arnould fut, avec Jacques, seigneur de Saint-Simon et Raoul de Zorel, chargé comme arbitres de statuer sur un différend existant entre Baudouin de Créki, seigneur de Ligni, chevalier et ses gens, d'une part, Jean de Lonsart et ses gens, d'autre part. Le 12 août, le comte de Hainaut, adoptant les résolutions proposées par les arbitres, condamna Jean de Lonsart à la réparation de ses torts envers Baudouin de Créki (1).

Arnould d'Erghien mourut au plus tard dans les premiers mois de l'année 1323. Dans un état des joyaux et bijoux achetés à Paris pour les filles du comte du Hainaut, au mois d'octobre 1323, nous lisons : « Premiers, as testamenteurs monsg^f Arnoul d'Ainghien, cui Diex absoille, lesquelz il rechet à Saint-Sépulcre à Cambrai et le délivra Jakes li Lombars et Gillemans, en la présence del abbeit de Saint-Sépulcre, deux mille deux cens livres, monnoie de France, gros pour quinze deniers (2). »

Il avait épousé Marguerite de Cantaing dont il n'eut qu'une fille Marguerite ; celle-ci entra en religion après la mort de son père.

Les villes et terres de Blaton et de Prayaus ainsi que le château et le village d'Escaudœuvres firent retour au comte de Hainaut, en vertu d'actes du 23 mars 1324 (n. st). et sous réserve de la ratification de Marguerite après sa profession religieuse.

Ainsi s'éteignit l'un des rameaux de cette puissante famille desseigneurs d'Enghien qui, pendant tout le moyen âge, posséda une influence considérable dans l'administration du Hainaut.

E. MATTHIEU.

(1) DEVILLERS, *Notice sur un cartulaire de Guillaume I^{er}*, p. 19. — *Bulletins de la comm. roy. d'hist.*, 3^e série, t. VII, p. 367.

(2) DEVILLERS, *Monuments...*, t. III, p. 763.